

# DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

**Marché :** Planification du continuum terre-mer pour développer une économie bleue résiliente dans le MENABE face au changement climatique

**Référence :** CLN 2026-0341

**Maître d'ouvrage :** Agence Française de Développement

Je soussigné(e), ....., agissant en qualité de ..... et dûment habilité(e) à représenter le bureau d'études **[raison sociale]**, déclare sur l'honneur que :

1. Le bureau d'études que je représente est indépendant de toute personne physique ou morale susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts dans le cadre du présent marché.
2. Le bureau d'études n'a participé ni directement ni indirectement à la préparation des termes de référence, des spécifications techniques ou de tout autre document de consultation susceptible de lui conférer un avantage indu dans le cadre de la présente procédure, sauf disposition expressément autorisée par le Maître d'ouvrage et les règles applicables de l'Agence Française de Développement (AFD).
3. Le bureau d'études ne se trouve dans aucune situation susceptible de compromettre son impartialité et son indépendance dans le cadre de la réalisation des prestations objet du marché.
4. Le bureau d'études déclare avoir vérifié la situation de l'ensemble des experts proposés au titre de son offre et s'être assuré qu'aucun de ces experts ne se trouve dans une situation de conflit d'intérêts avec les missions objet du présent marché, notamment au regard de ses fonctions, activités ou liens professionnels existants.
5. Aucun des experts proposés par le bureau d'études n'est issu d'une administration bénéficiaire de l'appui objet du présent marché. Lorsque des agents de la fonction publique ou assimilés sont proposés, ceux-ci sont issus d'une institution publique ou d'une organisation sous tutelle distincte des administrations bénéficiaires de l'appui et ne disposent d'aucun lien hiérarchique avec les institutions bénéficiaires concernées par la présente mission.
6. Lorsque l'un des experts proposés est un agent de la fonction publique ou assimilé, le bureau d'études s'engage à disposer, préalablement à sa mobilisation, de l'accord écrit de l'administration dont relève cet expert autorisant sa mobilisation dans le cadre du présent marché.
7. Le bureau d'études s'est assuré que la composition de son équipe, y compris les éventuels sous-traitants et experts proposés, ne présente aucune incompatibilité ou situation de conflit d'intérêts susceptibles de compromettre l'impartialité ou l'indépendance du prestataire dans le cadre de la présente procédure ou de l'exécution du marché.

**8.** Aucun lien financier, commercial, familial ou professionnel entre le bureau d'études, ses dirigeants, ses experts ou ses sous-traitants et les personnes impliquées dans l'évaluation des offres ou dans la prise de décision relative à l'attribution du marché n'est susceptible de créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

**9.** Le bureau d'études s'engage à informer immédiatement l'AFD de toute situation de conflit d'intérêts qui surviendrait ou serait découverte au cours de la procédure de sélection ou de l'exécution du marché, ainsi que de toute évolution de la situation d'un expert susceptible de remettre en cause les conditions prévues ci-dessus.

Fait à ....., le .....

**Nom et qualité du signataire :**

**Pour le bureau d'études :**

**Signature et cachet :**